



Héritage à l'étranger comment faire

Par **olivia38**, le **16/11/2014 à 19:03**

ma femme étant en France ,et ne veut plus retourner au mali ,elle a un notaire là bas et sa mère y habite encore;elle a l'héritage de son père décédé et séparé de sa femme à avoir ;est ce que son notaire peut faire toutes les démarches à sa place ou comment faire

Par **moisse**, le **16/11/2014 à 19:35**

Bonjour,

Il parait vain d'espérer le passage d'un intervenant spécialiste du droit malien, coutumier, avec des influences françaises et religieuses, sans occulter les usages locaux en matière de corruption.

Vous avez donc intérêt à vous rapprocher, soit du consulat malien de Bagnolet, soit de la représentation française à Bamako.

Par **olivia38**, le **16/11/2014 à 19:39**

merci de votre aide